



**INFORMATIONS
PRATIQUES**

FORMAT
Face to face

MODE DE PARTICIPATION
**AEFR
75008 - Paris
58 rue de Lisbonne**

DATE
**Wednesday 15
November 2023**

LIEU
**58 rue de Lisbonne
75008 Paris**

PARTICIPATION
€60

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
**contact@aefr.eu
01 70 98 06 53**



Morning

Natasha Cazenave - La protection des investisseurs de détail

Replay de la matinale:

Au sein des axes stratégiques de l'ESMA pour les cinq prochaines années, la protection des investisseurs de détail occupe une place de premier plan. L'ESMA souhaite en effet, de concert avec les ANC, renforcer le suivi et l'analyse des risques posés pour les investisseurs de détail par certains produits, au premier rang desquels les crypto-actifs et les produits ESG. A cet égard, l'entrée en vigueur de MICA constitue un premier pas dans l'encadrement des crypto-actifs dont l'impact reste à évaluer avec précision.

Outre l'attention particulière portée sur ces types de produits (crypto et NFT), l'ESMA appelle de ses vœux une simplification des informations publiées concernant les produits ESG.

Ayant conscience du rôle déterminant des investisseurs de détail dans le financement de la transition écologique, l'ESMA entend approfondir sa compréhension de l'écoblanchiment afin de lui donner une définition claire, premier pas afin de trouver les meilleures réponses possibles pour diminuer la vulnérabilité des investisseurs de détail face à ce risque.

Si la mise en valeur du travail déjà effectué auprès de ces investisseurs par l'ESMA constitue un point central dans cette stratégie, elle s'accompagne également de l'ambition d'instaurer un point d'accès unique européen qui deviendra le point d'entrée de référence pour tous les investisseurs de détail en quête d'informations. Ces actions s'inscrivent dans l'optique d'harmoniser les modalités d'accès aux opportunités d'investissement au sein de l'UE.

Madame **Natasha Cazenave**, directrice exécutive de l'ESMA, viendra à ce

titre nous présenter les points clefs et priorités de l'ESMA en matière de protection des investisseurs de détail.